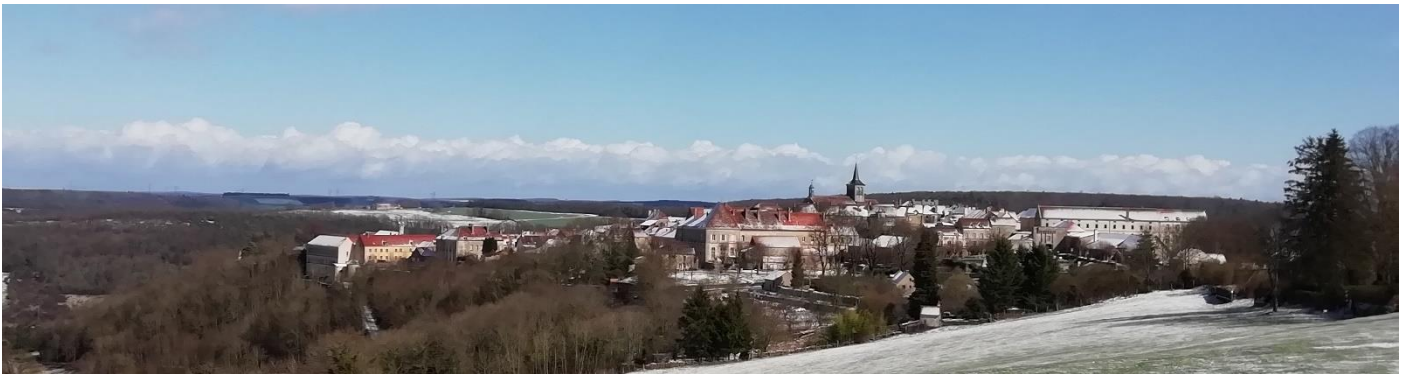




Faire Vivre nos Villages au cœur de l'hiver !



Vous habitez la campagne, un petit village?

***Vous êtes maire, et voulez créer plus d'attractivité sur votre territoire
Conseiller(e) municipal(e), membre d'une association locale ?***

et / ou

***Vous habitez la campagne,
avec le désir de dynamiser votre lieu de vie?***

et / ou

***Vous êtes bénévolement ou professionnellement engagé(e) auprès de
personnes âgées, isolées, handicapées, d'enfants ou de familles...***

et / ou

Vous êtes mélomane... et croyez au rôle social de la culture et de l'art...

Rejoignez-nous !

Pour Que l'Esprit Vive

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 7 rue Guillaume Bertrand, 75011 PARIS - SIRET 428 423 727 00034

LES CONDITIONS de REALISATION

Frais et financements

A la charge de Pour Que l'Esprit Vive :

Déplacement en train, salaires et charges sociales des musiciens et des accompagnateurs.
Réalisation et envoi des affiches, flyers et programmes.
Droits de diffusion SACEM - Assurance responsabilité civile.

Les concerts à domicile sont gratuits !

Si les hôtes et les invités veulent y participer, ils peuvent faire tourner un chapeau ou proposer un « pot commun » dont l'intégralité est remise à l'association PQEV, nous pouvons les inciter à faire un don à PQEV, mais aucun pourboire n'est remis aux musiciens.

Les concerts en institution,

Dans les CCAS, maisons de retraite, EHPAD, MARPA, hôpitaux associations ou clubs d'anciens, s'aligner sur ce que les structures ont l'habitude de donner pour une animation (50, 100, 150€) en fonction de la taille et du type d'établissement...)

Demande de participation financière aux mairies, par les bénévoles, au nom de PQEV :

De 100 € à 500 € par municipalité
Commune de moins de 150 habitants : **150 €**
De 150 à 300 habitants : **250 €**
De 300 à 600 habitants : **350 €**
Plus de 600 habitants : **500 €**

Le fruit de la quête au chapeau

faite à l'issue du concert est remis intégralement à PQEV (feuille de recettes à joindre, signée par deux personnes). A défaut de remettre les espèces en mains propres à PQEV, le bénévole local peut déposer les espèces sur son compte et faire un chèque équivalent à l'ordre de PQEV.

A la charge de la paroisse, de la mairie ou de l'association la représentant :

- Chauffage et éclairage de l'église (les concerts se font en hiver, le chauffage est indispensable pour les musiciens.)
- Assurance des églises, comme lieux accueillant du public
- Verre de l'amitié à l'issue du concert !



Mécénats locaux d'entreprise :

Les entreprises locales, de petite et moyenne taille, peuvent être sollicitées pour participer financièrement à la réalisation du week-end Hors Saison Musicale.

- Un reçu fiscal est émis par Pour Que l'Esprit Vive, permettant aux entreprises de défiscaliser à raison de 60 %. Un don de 1000 € ne coûte en fait que 400 € au donateur. Le logo de l'entreprise est alors inséré sur les différents supports de communication. L'implication de ces entreprises dépasse le seul soutien financier, c'est une façon également d'ancrer plus encore l'action dans le territoire, et de faire prendre conscience à chacun de l'importance de sa responsabilité sociale ou sociétale dans son environnement direct.

Plus le nombre de participants locaux est important, meilleure est la visibilité de l'événement.

NB/ coût : la réalisation d'un week-end coûte environ 4000 € à l'association, incluant salaires, charges, SACEM, frais de déplacement et de communication.

🎵 Hébergement, restauration, transport local

🎵 **A la charge des habitants, bénévoles locaux**

Selon les partenariats trouvés (restaurants, entreprises, associations locales, municipalités) :

- Accueil, hébergement en chambre individuelle chez l'habitant, repas et transport local des musiciens et accompagnateurs : **3 à 5 personnes – 1 ou 2 nuits selon le temps de voyage.**

🎵 **Personnes**

🎵 **Musiciens :**

Toujours professionnels, jeunes à l'avenir prometteur, ou talents déjà bien confirmés, partageant l'esprit de l'association, invités et embauchés par PQEV qui se charge de toutes les démarches administratives. Les ensembles musicaux sont composés de 2 à 4 personnes.

🎵 **Equipe de bénévoles:**

Quelques personnes jeunes et moins jeunes, bien intégrées localement, qui repèrent dans les villages les personnes chez qui les musiciens pourraient aller jouer : soit des personnes isolées, âgées, mais encore capables de recevoir quelques personnes chez elles, soit des personnes dynamiques, qui vont inviter des personnes seules.

Il est bon de mélanger familles avec enfants et personnes âgées ou seules.

- **Nul besoin d'avoir des pièces immenses. On pousse les meubles !**

Noter l'importance d'avoir de la lumière pour que les musiciens puissent lire leurs partitions.

Les personnes peuvent recevoir, en plus des musiciens, de 5 à 15 personnes.

Dans les structures, associations, hôpitaux, maisons de retraite etc., nous avons remarqué que le concert idéal est souvent celui de 16h - 16h30, après la sieste, à l'heure du goûter. Mais chaque établissement a ses habitudes, à respecter.

🎵 **Avant le week-end :**

Une personne par village qui pose les affiches et distribue les flyers dans les boîtes aux lettres

🎵 **Pendant le week-end :**

- **1 ou 2 chauffeurs** chargés d'accompagner les musiciens de lieu en lieu le samedi après-midi.

Une ou 2 personnes chargées de la **préparation du lieu de concert** – chauffage lumières, disposition des chaises, éventuellement l'estrade

- **Deux personnes à l'issue du concert** pour tenir les corbeilles de la quête ! Libre participation aux frais à annoncer et rappeler clairement avant le concert.



Un Guide pratique détaillé ainsi que la Charte sont à votre disposition.

Un week-end Hors Saison Musicale c'est :

🎵 **Accueillir :**

- héberger les musiciens chez l'habitant : richesse des rencontres, des échanges...
- assurer le transport des artistes d'un lieu à l'autre
- accueillir le public au concert du dimanche

🎵 **Organiser :**

- définir et coordonner le parcours du week-end de lieu en lieu
- s'assurer de la disponibilité du lieu du concert du dimanche, chauffage, lumières etc
- gérer les relations avec les media locaux, l'affichage et la distribution de tracts
- s'assurer du soutien (financier, logistique ...) de la municipalité qui reçoit le concert

🎵 **Pour cela, il faut :**

- constituer une équipe de deux ou trois personnes disponibles et motivées
- bien connaître son village et son environnement
- un peu de temps
- beaucoup de bonne volonté!

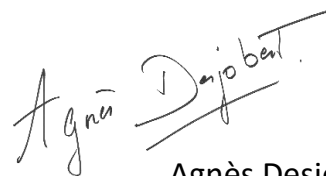
Hors Saison Musicale se déroule à la « mauvaise saison » de fin octobre à fin mars.

🎵 **Pour initier Hors Saison Musicale** sur votre territoire, il est souhaitable d'organiser **deux week-ends** dans le même village ou deux villages voisins, afin de lancer le mouvement et donner des rendez-vous dans la région.

🎵 **Hors Saison Musicale assure un accompagnement** individualisé des bénévoles locaux par les permanents de Pour Que l'Esprit Vive .

Le calendrier de l'hiver 2019/2020 se prévoit en coordination avec les référents locaux avant juin 2019.

🌈 A bientôt... chez vous !



Agnès Desjobert,
Directrice de la programmation



Coordonnées : adesjobert@pqev.org – 01 81 80 03 62 – 06 62 14 29 70